

BULLETIN TRIMESTRIEL du
Syndicat National des Enseignements du
Second degré (SNES-FSU)

SECTION ACADEMIQUE DE NICE
264 BD DE LA MADELEINE 06000 NICE
Tél : 04 97 11 81 53
Fax : 04 97 11 81 51
Mel : s3nic@snes.edu

CM Marseille Gambetta 25168640

Périodique inscrit à la commission pari-
taire du 3.10.2005 sous le
n°0910S05550
ISSN : 11529954
Direction de la publication : JL cinque

Prix au n° 1 €-
Abonnement annuel 3 €
Imprimerie spéciale SNES



Supp. n° 5 au NICE-SNES n° 210 de mars
2010
S3 aux PLC2 - Nice, le 11 mai 2010

SOMMAIRE

P.1/1 Editio
P.2/2 Elections à l'IUFM
P.3/2 Mouvement intra
P.4/3 Calendrier des validations
P.5/4 Le SNES, toujours à vos côtés
Annexe 1 : fiche syndicale mouvement intra
Annexe 2 : bulletin d'adhésion

Infos aux PLC2

1/ EDITO :

197 millions c'est le montant prévu pour les mesures de « revalorisation » annoncées par le ministre. Ce qui est présenté comme un effort important mérite d'être comparé avec d'autres décisions de Nicolas Sarkozy et de son gouvernement. Parmi les mesures emblématiques les plus récentes, la baisse de la TVA pour les restaurateurs coûte chaque année 2,4 milliards d'euros au budget de l'État. Quant à la loi TEPA qui représente, chaque année 13 milliards d'euros (soit 20 % du budget de l'Éducation nationale), elle contient nombre de dispositions au caractère social contestable et à l'efficacité économique largement contestée. Ainsi la diminution des droits de succession fait-elle perdre, chaque année, 2,3 milliards de recettes fiscales. Quant au bouclier fiscal, présent dans la même loi, il permet annuellement la distribution de 600 millions aux 15 500 foyers fiscaux les plus riches, quand les 197 millions de la prétendue revalorisation sont partagés entre les 200 000 enseignants en début de carrière. Il vaut mieux aider les plus riches car ils sont moins nombreux !

Certains choix en disent long sur les priorités de la politique du gouvernement et démontrent par ailleurs que pour les 800 000 enseignants du premier et du second degré cette revalorisation est une aumône.

Le SNES reçoit de nombreux témoignages de la désorganisation dans laquelle se prépare la rentrée 2010, des changements de politique d'un recteur à l'autre, d'un chef d'établissement à l'autre. Si l'on ajoute la réforme des lycées les conditions d'accueil réservées aux futurs lauréats des concours (tous à temps complet...), la cacophonie est complète.

Mais rien n'émeut nos gouvernants, peu soucieux de la qualité des enseignements dispensés, du rôle des différents membres de l'équipe, des conditions d'apprentissage. Le bricolage deviendrait une règle assumée dans l'Éducation nationale, l'idée d'une école ambitieuse pour tous une gentille utopie à vite oublier.

Le 1^{er} mai a constitué une étape importante dans la nécessaire mobilisation sur les questions de formation, d'emploi, de retraites et de pouvoir d'achat. Avec l'ensemble de la profession, il convient de ne pas lâcher prise et d'amplifier l'action !

2/ Elections à l'IUFM.

Vous avez été très majoritaires lors des élections à l'IUFM de l'académie de Nice à soutenir les listes F.S.U. et à ainsi renforcer la légitimité du

SNES-FSU : 80% sur l'ensemble des centres.

Ces résultats permettent donc au SNES-FSU et à vos élus de faire entendre très largement vos revendications et vos attentes dans l'organisation des formations.

Aussi n'hésitez pas à nous solliciter à ce sujet pour nous permettre de les faire relayer efficacement par vos élus.

Il est important que chacun puisse se saisir de cet outil de revendications et ainsi permettre d'améliorer la formation actuelle et future au sein de l'IUFM.

De nouvelles élections auront lieu mercredi 26 mai, il est important que vous renouveliez votre confiance et donc notre légitimité.

Le vote aura lieu aussi dans les centres de formation.

3/ Mouvement intra

Le mouvement intra est maintenant en cours. Votre présence massive dans nos réunions, auprès de nos permanences où nous avons pu vous informer et vous conseiller, est une marque supplémentaire de votre confiance. Vos élus SNES-FSU, majoritaires dans toutes les instances paritaires, après vérification des vœux et des barèmes de chaque candidat à la mutation, veilleront à ce que le Recteur de Nice procède du **18 au 22 juin**, dans le respect des principes de transparence et d'équité, à la meilleure affectation possible pour tous.

À cet effet, les fiches syndicales que vous nous adressez en grand nombre sont le meilleur outil pour vous représenter et vous défendre.

Il est indispensable de faire parvenir d'urgence au SNES de votre nouvelle académie cette fiche syndicale (ci-jointe) accompagnée de vos vœux et si nécessaire d'un courrier, afin que nous puissions vous défendre efficacement.

Au cours de ces FPMA (Formations Paritaires Mixtes Académiques) de l'Académie d'affectation, vous **obtiendrez une affectation soit dans un établissement, soit dans une zone de remplacement (TZR)**. Dans le second cas, vous aurez alors la possibilité de formuler des préférences d'affectation si vous ne l'avez pas fait lors de la saisie initiale pour l'intra.

Sous toutes réserves dans l'académie de Nice, le rattachement administratif sur un établissement se ferait en juillet, l'affectation sur des remplacements fin août.

Pour toutes ces opérations administratives, là aussi, vous serez représenté par vos élus SNES qui vous informeront dans les délais les plus brefs. Entre temps, **n'hésitez pas à nous solliciter pour tout complément d'information.**

Comment connaître les résultats du mouvement intra qui se déroulera pour l'académie de Nice du 18 au 22 juin ?

- **Consultez le site www.snes.edu, rubrique mutations**
(munissez-vous de votre numéro de carte SNES et du mot de passe).

- **Consultez votre boîte mail** (*si vous n'avez pas encore donné votre adresse électronique au SNES ou si vous en avez changé, mettez à jour vos « informations personnelles » sur www.snes.edu/s4pub*)

- Appelez votre section académique dès la fin de votre commission
04 97 11 81 53, pour le mouvement intra académique de Nice
ou bien le SNES de votre académie d'accueil.

Rappel : le montant de la cotisation (106 € pour un certifié et 115 € pour un agrégé) peut être versé en 3 fois et il est au 2/3 déductible des impôts.

4/ Calendrier des validations

Les réunions délibératives des différents jurys et sous-commissions disciplinaires de validation auront lieu début juin, elles seront suivies mi-juin de la réception par le Directeur de l'IUFM des stagiaires rencontrant ou ayant rencontré certaines difficultés.

Près d'une quarantaine de stagiaires (sur 220 environ) sont concernés chaque année, mais la validation finale concerne environ 95% des effectifs. Depuis de longues années en tant que responsables du secteur IUFM du SNES, nous avons réussi à obtenir une audience avec le Directeur de l'IUFM à l'issue de ces entretiens. Nous ne manquons pas de l'interroger sur les éléments que nous ont transmis les stagiaires et sur le bilan de la formation. Aussi n'hésitez pas à nous contacter le plus rapidement possible si vous le jugez nécessaire.

La délibération du Jury Académique pluridisciplinaire (composé à grande majorité d'IPR) est prévue début juillet, mais elle sera précédée de nouvelles convocations de stagiaires par des commissions de validation du jury académique fin juin début juillet. Cela avait concerné l'année dernière une quarantaine de stagiaires, qui pour certains n'avaient pas été convoqués par l'IUFM en juin...

Le SNES a obtenu depuis plusieurs années qu'un renouvellement soit proposé systématiquement aux stagiaires non validés, ce n'est malheureusement pas le cas dans tous les IUFM...Contactez-nous rapidement en juillet pour faire valoir votre situation de façon prioritaire à la rentrée prochaine.

5/ Le SNES, toujours à vos côtés.

Vous avez été en contact avec les militants du secteur IUFM du SNES cette année, également peut être au niveau de l'établissement, mais aussi, avec les militants de la section départementale et de la section académique.

Tout au long de votre carrière, ces militants vous informeront et vous soutiendront.

Veiller à la carrière de tous ...

De très nombreux actes de gestion jalonnent la carrière des enseignants du second degré (notations, congés formation, avancements d'échelon, promotions, mutations). Ces actes de gestion sont soumis à des instances paritaires académiques ou nationales. **Dans ces commissions, les élus du SNES-FSU, très largement majoritaires et ce dans toutes les académies, siègent pour veiller à la transparence et à l'équité des décisions administratives et relever puis faire corriger les erreurs.**

Les commissaires paritaires SNES-FSU sont des collègues en poste en établissement, élus tous les 3 ans informer, vous conseiller et vous soutenir,

- assurer votre défense, individuelle, collective, dans les conditions de transparence et d'équité,
- faire valoir une vision syndicale globale des enjeux nationaux face aux pouvoirs accrus des hiérarchies locales,
- défendre et conforter nos statuts, seuls garants de l'indépendance nécessaire à l'exercice de notre mission de service public,
- faire respecter et progresser nos métiers contre les choix politiques qui nient la dignité de l'acte éducatif et de l'acte pédagogique.

Préserver notre expertise disciplinaire...

Le SNES-FSU, ce sont aussi les Observatoires des contenus, des programmes et des pratiques au niveau national et académique. Des stages nationaux et académiques sont organisés pour développer une réflexion collective, pluraliste, sur les contenus, les programmes et les pratiques.

Parce qu'en tant qu'enseignants, nous sommes pleinement concernés par un travail d'élaboration des contenus, parce qu'il est plus que temps de prendre nous-même en charge une réflexion sur les savoirs enseignés menacés de toute part, parce que la réussite des jeunes passe par un questionnement sur leur rapport au savoir, sur le sens des savoirs et leurs modes d'apprentissage et que nous sommes incontournables pour apporter une contribution sur ces questions, parce que la confection des programmes ne peut plus échapper à notre expertise professionnelle indiscutable.

Vous êtes satisfaits du SNES, du travail de vos élus, de leurs engagements, de leur efficacité; vous vous reconnaissez dans les valeurs qu'il défend; vous appréciez le syndicalisme de lutte et de propositions qu'il fait vivre pour la défense du service public d'éducation et de ses personnels.

Vous souhaitez renforcer son efficacité, participer à la réflexion et à l'action collectives, apporter votre contribution à la défense du service public d'éducation de qualité garant d'équité et de progrès social sur l'ensemble du territoire, défendre nos professions, améliorer nos conditions d'exercices, revaloriser nos salaires :

adhérez, faites adhérer au SNES-FSU.

Bien syndicalement,

les responsables académiques IUFM du SNES-FSU

Didier GODE, Christophe RICERCHI, Marie BUFFIERE, Fabien BENEZECH.